

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du Gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et après avoir pris connaissance des comptes annuels, comprenant le bilan, laissant apparaître une perte de 7528, 00 euros en totalité au compte report à nouveau, approuve ce rapport et ces comptes.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité des présents.

DUCOS, le 2 octobre 2025

copie certifiée conforme
le 2-10-2025

Le gérant
gilles SALUZY



A2L SARL
COMPTES ANNUELS
du 01/01/2024 au 31/12/2024

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
<i>ACTIF</i>	2
<i>Actif immobilisé</i>	2
<i>Actif circulant</i>	2
<i>PASSIF</i>	3
<i>Capitaux Propres</i>	3
<i>Provisions pour risques et charges</i>	3
<i>Emprunts et dettes</i>	3
Compte de résultat	4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	6
Soldes Intermédiaires de Gestion	13
Bilan détaillé	14
<i>ACTIF</i>	14
<i>Actif immobilisé</i>	14
<i>Actif circulant</i>	14
<i>PASSIF</i>	15
<i>Capitaux Propres</i>	15
<i>Provisions pour risques et charges</i>	15
<i>Emprunts et dettes</i>	15
Compte de résultat détaillé	16
ETATS FISCAUX	18

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A2L SARL pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 41 pages, se caractérisent par les données suivantes :

-total du bilan	138 671,29 Euros
-chiffre d'affaires	541 037,16 Euros
-résultat net comptable	-7 527,88 Euros

Fait à Le Diamant
Le 10/07/2025

Signature de l'Expert-Comptable

Jérôme FERNANDEZ

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	23 183	17 183	6 000	6 000	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	23 943	23 943			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 337	1 337			
Autres immobilisations corporelles	80 193	65 328	14 865	9 773	5 092
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 671		1 671	1 671	
TOTAL (I)	130 327	107 791	22 536	17 443	5 093
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 500		1 500		1 500
Clients et comptes rattachés	95 681	10 304	85 377	69 339	16 038
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				4 000	- 4 000
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				640	- 640
. Autres	5 072		5 072		5 072
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	11 093		11 093	21 676	- 10 583
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	13 094		13 094	17 459	- 4 365
TOTAL (II)	126 440	10 304	116 136	113 114	3 022
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	256 766	118 095	138 671	130 557	8 114

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	63 000	63 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	6 300	6 300	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-12 158	-6 536	- 5 622
Résultat de l'exercice	-7 528	-5 622	- 1 906
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	49 614	57 142	- 7 528
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	18 269	19 338	- 1 069
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	1 029	1 029	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271	8 412	- 8 141
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	6 078	3 946	2 132
. Organismes sociaux	42 451	31 337	11 114
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 131	7 934	7 197
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	486	1 420	- 934
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 342		5 342
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	89 057	73 415	15 642
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	138 671	130 557	8 114

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	541 037		541 037	590 611	- 49 574	-8,39
Chiffres d'affaires Nets	541 037		541 037	590 611	- 49 574	-8,39
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			31 972	25 518	6 454	25,29
Autres produits			381	5 754	- 5 373	-93,38
Total des produits d'exploitation (I)			573 390	621 883	- 48 493	-7,80
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 509	11 740	- 3 231	-27,52
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			330 984	359 321	- 28 337	-7,89
Impôts, taxes et versements assimilés			553	398	155	38,94
Salaires et traitements			121 684	126 901	- 5 217	-4,11
Charges sociales			34 952	38 137	- 3 185	-8,35
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 808	4 738	70	1,48
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			10 304	29 972	- 19 668	-65,62
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			68 355	55 831	12 524	22,43
Total des charges d'exploitation (II)			580 149	627 038	- 46 889	-7,48
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-6 759	-5 155	- 1 604	31,12
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			733	208	525	252,40
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			733	208	525	252,40
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-733	-208	- 525	252,40
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-7 492	-5 363	- 2 129	39,70

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36	259	- 223	-86,10
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	36	259	- 223	-86,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-36	-259	223	86,10
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	573 390	621 883	- 48 493	-7,80
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	580 918	627 505	- 46 587	-7,42
RESULTAT NET	-7 528	-5 622	- 1 906	33,90
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**A2L SARL****ANNEXE**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 138 671,29 E.

Le résultat net comptable est une perte de 7 527,88 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

A2L SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

NEANT

A2L SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 130 327 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	23 183			23 183
Immobilisations corporelles	95 573	9 900		105 473
Immobilisations financières	1 671			1 671
TOTAL	120 426	9 900		130 327

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 107 791 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	17 183			17 183
Immobilisations corporelles	85 800	4 808		90 608
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	102 983	4 808		107 791

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	23 183	17 183	6 000	de 1 à 5 ans
Constructions sur sol d'autrui	23 943	23 943	0	de 4 à 5 ans
Matériel industriel	1 337	1 337	0	2 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	37 201	37 033	168	de 1 à 5 ans
Matériel de transport	20 985	6 588	14 397	4 ans
Matériel de bureau et informatique	12 652	12 351	301	de 2 à 4 ans
Mobilier	9 355	9 355	0	de 4 à 5 ans
TOTAL	128 656	107 791	20 865	

3.2 - Etat des créances = 115 517 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 671		1 671
Actif circulant & charges d'avance	113 847	113 847	
TOTAL	115 517	113 847	1 671

A2L SARL

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 10 304 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	29 972	10 304	29 972		10 304
Comptes financiers					
Total	29 972	10 304	29 972		10 304

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 13 072 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	8 000
Autres créances	5 072
Disponibilités	
TOTAL	13 072

3.5 - Charges constatées d'avance = 13 094 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

A2L SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 63 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4200	15,00	63 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4200	15,00	63 000

4.2 - Etat des dettes = 89 057 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	18 269	13 753	4 516	
Dettes financières diverses	1 029	1 029		
Fournisseurs	271	271		
Dettes fiscales & sociales	64 146	64 146		
Dettes sur immobilisations	5 342	5 342		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	89 057	84 541	4 516	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 390 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	1 390
Autres dettes	
TOTAL	1 390

A2L SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 541 037 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	541 037	100,00 %
TOTAL	541 037	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Aux comptes annuels présentée en Euro

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	1 390
Dettes provisio. pour congés payés(428200)	1 209
Charges sociales sur congés payés(438200)	181
TOTAL	1 390

Soldes Intermédiaires de Gestion

A2L SARL

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

(Euros)

- Avec comptes substitués

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises				
- Cout direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	541 037	590 611	-49 574	-8,38
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	541 037	590 611	-49 574	-8,38
- Matières premières et approvisionnements consommés	8 509	11 740	-3 231	-27,51
- Sous traitance directe				
Marge brute sur production (II)	532 528	578 871	-46 343	-8,00
Taux de marge brute sur production	98,43 %	98,01 %		
Marge brute globale (I + II)	532 528	578 871	-46 343	-8,00
Taux de marge brute globale	98,43 %	98,01 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	330 984	359 321	-28 337	-7,88
Valeur ajoutée produite	201 544	219 550	-18 006	-8,19
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	37,25 %	37,17 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	553	398	155	38,94
- Salaires et traitements	121 684	126 901	-5 217	-4,10
- Charges sociales	34 952	38 137	-3 185	-8,34
Excédent brut d'exploitation	44 355	54 114	-9 759	-18,02
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	8,20 %	9,16 %		
+ Reprises sur amortissements et provisions	29 972	25 518	4 454	17,45
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 808	4 738	70	1,48
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant	10 304	29 972	-19 668	-65,61
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	381	5 754	-5 373	-93,37
- Autres charges de gestion courante	68 355	55 831	12 524	22,43
+ Transfert de charges d'exploitation	2 000		2 000	N/S
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-6 759	-5 155	-1 604	-31,11
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-1,25 %	-0,87 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	733	208	525	252,40
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	-7 492	-5 363	-2 129	-39,69
Résultat courant / chiffre d'affaires	-1,38 %	-0,91 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36	259	-223	-86,09
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-36	-259	223	86,10
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices				
Résultat Net Comptable	-7 528	-5 622	-1 906	-33,89
Résultat net / chiffre d'affaires	-1,39 %	-0,95 %		

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Concessions, brevets, droits similaires	23 183	17 183	6 000	6 000	
205000 Concessions et droits similaires	23 183		23 183	23 183	
280500 Concessions et droits similaires		17 183	-17 183	-17 183	
Constructions	23 943	23 943			
214000 Constructions sur sol d'autrui	23 943		23 943	23 943	
281400 Constructions sur sol d'autrui		23 943	-23 943	-23 943	
Installations tech., matériel & outillage in	1 337	1 337			
215400 Matériel industriel	1 337		1 337	1 337	
281540 Amort mat out ind		1 337	-1 337	-1 337	
Autres immobilisations corporelles	80 193	65 328	14 865	9 773	5 092
218100 Install. gene. agenc. amenag. div.	37 201		37 201	37 201	
218200 Matériel de transport	20 985		20 985	11 084	9 901
218300 Matériel de bureau et informatique	12 652		12 652	12 652	
218400 Mobilier	9 355		9 355	9 355	
281810 Amort aai s/ imm autrui		37 033	-37 033	-36 730	- 303
281820 AMORT MAT TRANSPORT		6 588	-6 588	-2 779	- 3 809
281830 Amort mat de bureau		12 351	-12 351	-11 656	- 695
281840 Amort mobilier		9 355	-9 355	-9 355	
Autres immobilisations financières	1 671		1 671	1 671	
275000 Depots et cautionnements versés	1 671		1 671	1 671	
TOTAL (I)	130 327	107 791	22 536	17 443	5 093
Actif circulant					
Avances & acomptes versés sur commandes	1 500		1 500		1 500
409100 Acompte versé	1 500		1 500		1 500
Clients et comptes rattachés	95 681	10 304	85 377	69 339	16 038
411000 CLIENTS	87 681		87 681	88 617	- 936
416000 Clients douteux ou litigieux				1 095	- 1 095
418100 Clients factures à établir	8 000		8 000	9 599	- 1 599
491000 Provisions pour dépr. comptes		10 304	-10 304	-29 972	19 668
. Fournisseurs débiteurs				4 000	- 4 000
401000 FOURNISSEURS				4 000	- 4 000
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				640	- 640
445600 Taxes sur le ca déductibles				640	- 640
. Autres	5 072		5 072		5 072
409800 FOURN RRR A OBTENIR	5 072		5 072		5 072
Disponibilités	11 093		11 093	21 676	- 10 583
512100 Crédit Agricole	5 197		5 197	3 336	1 861
512101 BRED	5 896		5 896	18 340	- 12 444
Charges constatées d'avance	13 094		13 094	17 459	- 4 365
486000 Charges constatées d'avance	13 094		13 094	17 459	- 4 365
TOTAL (II)	126 440	10 304	116 136	113 114	3 022
TOTAL ACTIF (0 à V)	256 766	118 095	138 671	130 557	8 114

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	63 000	63 000	
101000 Capital	63 000	63 000	
Réserve légale	6 300	6 300	
106110 Réserve légale proprement dite	6 300	6 300	
Report à nouveau	-12 158	-6 536	- 5 622
110000 Report à nouveau (solde créditeur)		-6 536	6 536
119000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBITEUR	-12 158		- 12 158
Résultat de l'exercice	-7 528	-5 622	- 1 906
TOTAL (I)	49 614	57 142	- 7 528
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	18 269	19 338	- 1 069
164000 CDT AGRICOLE - 10 K [€]	7 189		7 189
164100 CDT AGRICOLE - 33 K [€] - PGE	11 081	19 338	- 8 257
Associés	1 029	1 029	
455001 Compte courant g.salvini	343	343	
455002 Compte courant d.heckel	343	343	
455003 Compte courant v.zizka	171	171	
455004 Compte courant j.zizka	172	172	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271	8 412	- 8 141
401000 FOURNISSEURS	271	8 412	- 8 141
. Personnel	6 078	3 946	2 132
421000 Personnel	4 869	3 324	1 545
428200 Dettes provisio. pour congés payés	1 209	622	587
. Organismes sociaux	42 451	31 337	11 114
431000 Sécurité sociale	26 946	21 129	5 817
431300 IRCOM	11 497	7 515	3 982
437800 AG2R	3 827	2 636	1 191
438200 Charges sociales sur congés payés	181	58	123
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 131	7 934	7 197
445510 Tva à décaisser	2 228	1 022	1 206
445600 Taxes sur le ca déductibles	6 480		6 480
445700 Taxe sur le c.a. collect. entrepr.	6 423	6 912	- 489
. Autres impôts, taxes et assimilés	486	1 420	- 934
442100 Prélèvement à la source	486	1 420	- 934
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 342		5 342
404000 FRS IMMOBILISATIONS	5 342		5 342
TOTAL (IV)	89 057	73 415	15 642
TOTAL PASSIF (I à V)	138 671	130 557	8 114

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Production vendue services	541 037		541 037	590 611	- 49 574
706001 jour et kilomètres touri	531 905		531 905	583 250	- 51 345
706011 FRANCHISES FACTUREES	9 132		9 132	7 361	1 771
Chiffre d'affaires Net	541 037		541 037	590 611	- 49 574

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert	31 972	25 518	6 454	25,29
781740 REP/PROV.DEPREC.CREANCES	29 972	25 518	4 454	17,45
791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION	2 000		2 000	N/S
Autres produits	381	5 754	- 5 373	-93,38
758000 Produits divers gestion courante	381	5 754	- 5 373	-93,38
Total des produits d'exploitation (I)	573 390	621 883	- 48 493	-7,80
Achats de matières premières et autres approvisionnement	8 509	11 740	- 3 231	-27,52
602100 PNEUS	2 797	6 669	- 3 872	-58,06
602200 HUILE MOTEUR AD BLUE	739	925	- 186	-20,11
602210 Combustibles	4 973	4 145	828	19,98
Autres achats et charges externes	330 984	359 321	- 28 337	-7,89
606110 CONSOM ELECTRICITE	1 038	745	293	39,33
606120 Eau	1 072	396	676	170,71
606300 Fournit. entretien & petit equip.	1 649	1 695	- 46	-2,71
606400 Fournitures administratives	2 336	3 385	- 1 049	-30,99
613200 Locations immobilières	24 000	24 500	- 500	-2,04
613501 LOCATION PEUGEOT	241 697	267 055	- 25 358	-9,50
615000 Entretien et réparations	6 186	1 629	4 557	279,74
615600 Maintenance Locaux	830	2 332	- 1 502	-64,41
616000 Primes d'assurance	28 590	28 465	125	0,44
622600 Honoraires	5 186	4 762	424	8,90
623000 Publicité publicat. relat. publiq.	403	230	173	75,22
625600 Missions	1 592	5 002	- 3 410	-68,17
625650 PARKING	546	418	128	30,62
625700 Receptions	1 649	2 275	- 626	-27,52
626000 Frais postaux et de télécomm.	5 695	5 764	- 69	-1,20
627000 Services bancaires et assim.	8 516	10 668	- 2 152	-20,17
Impôts, taxes et versements assimilés	553	398	155	38,94
635110 Contribution économique territoriale	387	398	- 11	-2,76
637800 IMPOTS TAXES DIVERSES	166		166	N/S
Salaires et traitements	121 684	126 901	- 5 217	-4,11
641100 Salaires appointements	121 096	130 367	- 9 271	-7,11
641200 Conges payes	587	-3 466	4 053	116,94
Charges sociales	34 952	38 137	- 3 185	-8,35
645100 Cotisations urssaf	22 088	23 997	- 1 909	-7,96
645300 Cotisations aux caisses retr.	6 402	7 855	- 1 453	-18,50
645800 Cotisations aux autres org. soc.	6 462	6 083	379	6,23
647500 Médecine du travail, pharmacie		202	- 202	-100
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 808	4 738	70	1,48
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	4 808	4 738	70	1,48
Dotations aux provisions sur actif circulant	10 304	29 972	- 19 668	-65,62
681740 Créances	10 304	29 972	- 19 668	-65,62
Autres charges	68 355	55 831	12 524	22,43
651000 Redevanc. concess. brev. licenc,...	39 000	43 000	- 4 000	-9,30
654000 Pertes sur créance	27 823	55	27 768	N/S
658000 Charges diverses gestion courante	1 532	12 776	- 11 244	-88,01
Total des charges d'exploitation (II)	580 149	627 038	- 46 889	-7,48

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-6 759	-5 155	- 1 604	31,12
Intérêts et charges assimilées	733	208	525	252,40
661100 Interets des emprunts et dettes	733	208	525	252,40
Total des charges financières (VI)	733	208	525	252,40
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-733	-208	- 525	252,40
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-7 492	-5 363	- 2 129	39,70
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36	259	- 223	-86,10
671200 Penalites amendes fisc. & penales	36	259	- 223	-86,10
Total des charges exceptionnelles (VIII)	36	259	- 223	-86,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-36	-259	223	86,10
Total des Produits (I+III+V+VII)	573 390	621 883	- 48 493	-7,80
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	580 918	627 505	- 46 587	-7,42
RESULTAT NET	-7 528	-5 622	- 1 906	33,90

ETATS FISCAUX

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1 BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise :A2L SARL

Adresse de l'entrepriseQUARTIER BAC97224 DUCOS

N° SIRET40100596200022

Exercice N clos le,31122024

Néant

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	23 183	AG	17 183	6 000
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	23 943	AQ	23 943	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 337	AS	1 337	
		Autres immobilisations corporelles	AT	80 193	AU	65 328	14 865
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	1 671	BI		1 671
	TOTAL (II)		BJ	130 327	BK	107 791	22 536
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 500	BW		1 500
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	95 681	BY	10 304	85 377
		Autres créances (3)	BZ	5 072	CA		5 072
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	11 093	CG		11 093
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	13 094	CI		13 094
		TOTAL (III)		CJ	126 440	CK	10 304
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
Payables de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	256 766	1A	118 095	138 671	

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2025

Désignation de l'entreprise		A2L SARL		Néant	☐ *
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 63 000...)	DA	63 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	6 300		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(12 158)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(7 528)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	49 614		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	18 269		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 029		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	271		
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 146		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 342		
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	89 057			
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	138 671		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	84 541			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		A2L SARL				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	541 037	FH		FI	541 037	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	541 037	FK		FL	541 037	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	31 972	
	Autres produits (1) (11)					FQ	381	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	573 390
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	8 509	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	330 984	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	553	
	Salaires et traitements *					FY	121 684	
	Charges sociales (10)					FZ	34 952	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} (14) \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	4 808
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	10 304
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	68 355	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	580 149
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(6 759)	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	733	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	733	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(733)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(7 492)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2L SARL		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	36		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	36		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(36)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	573 390		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	580 918		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	(7 528)		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP		
			Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 000	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS			A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	39 000	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
amendes			36				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>A2L SARL</u>										Néant ☐ *			
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	23 183	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	23 943	KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants M3		KS	1 337	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	37 201	KW		KX	
		Matériel de transport *						KY	11 084	KZ		LA	9 900
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	22 007	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	95 573	LO		LP	9 900	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	1 671	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	1 671	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	120 426	ØH		ØJ	9 900		

CADRE B				IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation per mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	23 183	LW	23 183	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD	23 943	ME	23 943	
	Inst. gales, agenets et am. des constructions						IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	1 337	MK	1 337	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers						IU		MM	37 201	MN	37 201
		Matériel de transport						IV		MP	20 985	MQ	20 985
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	22 007	MT	22 007
		Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG	105 473	NH	105 473	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
Autres participations						IØ		ØX		ØY			
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	1 671	2F	1 671		
TOTAL IV						I3		NJ	1 671	NK	1 671		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	130 327	ØM	130 327

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le

3 1 1 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A2L SARLNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables, janvier 2025 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>A2L SARL</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	17 183	PF		PG		PH	17 183		
TOTAL I		RK	17 183	RM		RN		RO	17 183		
Terrains		PI		PI		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	23 943	PS		PT		PU	23 943		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 337	QA		QB		QC	1 337		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	36 730	QE	303	QF		QG	37 033		
	Matériel de transport	QH	2 779	QI	3 809	QJ		QK	6 588		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21 011	QM	696	QN		QO	21 707		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	85 800	QV	4 808	QW		QX	90 608		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	102 983	ØP	4 808	ØQ		ØR	107 791		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2				
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T9				
	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1				
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NS + NT + NU)			NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : état préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UH		
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

DGFIP N°2057-SD 2025

Désignation de l'entreprise : <u>A2L SARL</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	1 671	UV		UW	1 671			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	95 681		95 681					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (UO))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 072		5 072					
	Charges constatées d'avance		VS	13 094		13 094					
	TOTAUX		VT	115 517	VU	113 847	VV	1 671			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	18 269		13 753		4 516				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	271		271						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 078		6 078						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	42 451		42 451						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	15 131		15 131						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	486		486						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	5 342		5 342						
Groupe et associés (2)		VI	1 029		1 029						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	89 057	VZ	84 541		4 516				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	10 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	11 069	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise A2L SARL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 4	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
	Amendes et pénalités						WJ	36
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
	Quote-part						WL	
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.						L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme							
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposées aux taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *						SU		
Zones d'entreprises * (activité exonérée)						SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	36	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WS	7 528	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposées au taux de 0 %							
	- imposées au taux de 19 %							
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
	- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *								
Produit net des actions et parts d'intérêts :						2A		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octet A)						QV	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 décies B)						PP	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)						PC		
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)						LS		
Zone de développement prioritaire (art. 44 quinquies)						PA		
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)						XC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 quinquies)						PB		
France Ruralité Revitalisation - (FRIR) (44 quinquies A)						HT		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)						X9	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)						YH	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)						YI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)						YJ	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)						YK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)						YL		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	7 492	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise <u>A2L SARL</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	128 510
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	128 510
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	7 492
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	136 002
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	1 390
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligné WI	ligné WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2L SARL										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(6 536)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(5 622)		Dividendes	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE					
					Report à nouveau	ZF					
					Report à nouveau	ZG	(12 158)				
TOTAL I			ØF	(12 158)	TOTAL II		ZH	(12 158)			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		YX	265 697			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	5 186			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	60 101			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	330 984			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	387			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS		YZ	166			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	553			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	45 347			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	26 908			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *						ØB	121 096			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé *				XP						
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059 A SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A2L SARL

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

DGFIP N° 2059-B-SD 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059 C SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :	A2L SARL		Néant	☒ *
1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %			
	3 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) 1			
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) 1			

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A2L SARL		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: A2L SARL		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *:		YP	3,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	541 037
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	541 037
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	381
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	381
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	14 604
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	59 192
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	68 355
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	142 151
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	399 267
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	399 267
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	541 037
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 4 0 1 0 0 5 9 6 2 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2L SARL

ADRESSE (voie) QUARTIER BAC

CODE POSTAL 97224

VILLE DUCOS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	7000
Total des lignes P1 + P2	P5	4	Total des lignes P3 + P4	P6	7000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom de famille HECKEL Prénom(s) DIANE
Nom d'usage % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 1400
Naissance: Date 22/10/1961 N° Département 64 Commune SAVERNE Pays
Adresse : N° 4 Voie ALLEE DES PERRUCHES
Code Postal 97200 Commune FORT-DE-FRANCE Pays FRANCE

Titre (2) Mme Nom de famille ZIZKA Prénom(s) JAN
Nom d'usage % de détention 16,67 Nb de parts ou actions 700
Naissance: Date 09/10/1955 N° Département 94 Commune SAINT MANDE Pays
Adresse : N° Voie PETITE GRENADE
Code Postal 97280 Commune LE VAUCLIN Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

A2L SARL

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE EXPERTS-COMPTABLES Janvier 2025 - Encl. n°4 annexe

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 40100596200022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2L SARL

ADRESSE (voie) QUARTIER BAC

CODE POSTAL 97224 VILLE DUCOS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

		N° 2065-SD 2025	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service			
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024
		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
A2L SARL QUARTIER BAC 97224 DUCOS			
SIRET	4 0 1 0 0 5 9 6 2 0 0 0 2 2	Mél : ada.martinique@wanadoo.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Location de courte durée de voitures et de véhicules automotobus		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
			7 492
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x NON
		Si oui, indication du logiciel utilisé	
		SAGE	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL JF CONSULTANT BP 19 97223 Le Diamant			
Tél: 0596761617		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant:	
		Date : 10072025 Lieu : DUCOS	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire	
		GUYLAINE SALVINI	
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF)			
Prestataire :			

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2025

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e				
							f				
							g				
							h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1				2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
							5	6	7	8	
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾				MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
				MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾				MVL T réalisée au cours de l'exercice							
				MVL T restant à reporter							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

SAGE Experts-comptables, janvier 2025 : État préparatoire.

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464		
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit							2468
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								